

resterait en vigueur que pendant les années 1969 et 1970. A mon avis, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une hausse des impôts.

Lorsqu'il a parlé de la question le 7 mars 1968, le ministre des Finances d'alors, l'honorable M. Sharp, a déclaré: «...Les mesures que propose la résolution ont pour but de produire des revenus budgétaires de 390 millions de dollars durant l'année financière 1968-1969.» Aujourd'hui, cependant, lorsque l'honorable représentant de Windsor-Ouest (M. Gray) a présenté la mesure à la Chambre, il semblait donner à entendre que nous devrions l'adopter en vitesse. Examinons cela rapidement, a-t-il dit, c'est une question fort secondaire! D'après le libellé du bill, on pourrait supposer que la mesure est tout à fait inoffensive, qu'elle n'est vraiment pas de grande portée pour le Canada, mais nous ne saurions négliger aucune mesure qui propose de détourner 390 millions de l'économie canadienne vers le secteur gouvernemental. C'est à l'application de ces impôts au développement général du Canada qu'on voit, en dernière analyse, la compétence administrative de tout gouvernement. A mes yeux, monsieur l'Orateur, la prorogation de ces surtaxes pour une nouvelle année constitue un aveu patent de la faiblesse et de l'impuissance du gouvernement actuel dans ses efforts pour juguler l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Il ne reste qu'à espérer que les ministériels liront le *Financial Post* et le *Financial Times* et se rendront compte ainsi de ce qui se passe à nos bureaux régionaux. Je ne sais pas ce qu'ils fabriquent, mais il y a manifestement un grand écart entre le pied et le sommet de la hiérarchie, car ils n'ont aucune idée de ce qui se passe au pays. Espérons qu'ils l'apprendront très bientôt et que cette prise de conscience se traduira par une politique qui n'aboutira pas à la paralysie de notre économie, mais qui, au contraire, entraînera l'expansion générale et le développement de notre pays. Il est temps que ce gouvernement se préoccupe de la stabilité de notre économie; il est temps qu'il se préoccupe quelque peu d'augmenter le nombre des emplois, et non celui des chômeurs. Je ne parle pas, monsieur l'Orateur, d'annonces du genre de celle que j'ai vue dans la presse vantant les avantages du chômage. Ce n'est pas ce type d'annonces qui a construit ce pays ni ce que nous voulons voir dans notre presse, faisant état de l'impuissance du gouvernement actuel et de son désir de voir adopter des politiques visant à laisser les gens sans travail et soulignant les avantages des allocations de chômage.

[M. Crouse.]

Des voix: C'est honteux!

M. Crouse: Ce ne sera que lorsque nous aurons une économie stable et prospère et uniquement quand ces objectifs primordiaux seront atteints que le gouvernement pourra espérer réaliser certains de ses rêves socialistes. On n'obtiendra pas ce résultat, monsieur l'Orateur, en disant une chose et en en faisant une autre, comme l'a fait un ancien ministre des Finances, ainsi que le hansard en fait foi. On n'y parviendra pas en faisant de fausses promesses au peuple canadien pour gagner du temps et dissimuler son inaction face aux problèmes fondamentaux des Canadiens.

L'inflation est le grand problème actuel. La stabilité de notre économie et la diminution des disparités régionales devraient constituer l'objectif majeur du gouvernement. Le vent souffle du côté du gouvernement, et au lieu d'observer au loin les évolutions de quelque fantaisiste, tentez des efforts concertés pour résoudre nos problèmes—des efforts concertés, monsieur l'Orateur, c'est en définitive les seuls qui aient des chances de réussir. Voilà pourquoi je suis heureux d'appuyer la motion de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, avec votre permission, je vais transgresser juste un moment le Règlement de la Chambre, étant donné que l'opposition vient de me faire une provocation directe en parlant de *Three Rivers*.

Il ne s'agit ni d'étroitesse d'esprit, ni de nationalisme à outrance, mais du fait qu'il n'existe pas de ville appelée *Three Rivers*. Au fait, nous possédons encore la version anglaise de l'acte d'incorporation de la ville de Trois-Rivières, qui désigne bien cette ville par le nom de Trois-Rivières. Soit dit en passant, j'invite n'importe quel député des autres provinces à mentionner les noms de villes qui possèdent des actes d'incorporation rédigés dans les deux langues, depuis au-delà de 100 ans, comme c'est le cas pour Trois-Rivières.

Il existe, par exemple, au Manitoba, une ville du nom de Souris et l'on n'a jamais songé à traduire ce nom par «Mouse». Le nom de l'Orateur, c'est Lamoureux, pourtant je ne l'appelle jamais *Lover*.

J'aurais quelques mots à ajouter au sujet du bill C-139, car il serait impensable de donner aux lecteurs du compte rendu officiel des débats de la Chambre l'impression que toute cette vague de malédictions qu'on vient de faire déferler sur le parti au pouvoir est justifiée. Il y a tout de même des principes qui sautent aux yeux, même pour les députés de l'opposition, mais ils ne sont pas dans une